Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Arc 1800
Charmettoger

Immeuble L'Aiguille Grive I

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000141
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : immeuble
Appellation : L'Aiguille Grive I

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1992. AB 21, 61, 103

Historique

Le projet est élaboré en 1986 pour le compte de la SMA, domiciliée à Arc 1800, et présidée par Roger Godino, maître d'ouvrage de l'opération. La conception du projet est due à la collaboration de C. Perriand et B. Taillefer. La mise en oeuvre du projet est assurée par le bureau d'études COGEM (bureau d'études de la SMA) avec A. Chedal. Le permis de construire est accordé en 1987, et la livraison des logements a lieu pour Noël 1987.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1986 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : André Chedal (architecte, attribution par source), Charlotte Perriand (architecte, attribution par source), Bernard Taillefer (architecte, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Roger Godino (commanditaire)

Description

L'Aiguille Grive I correspond à la branche amont (côté est) du plan d'ensemble, et comprend 704 lits. C'est la 1ère réalisation de l'ensemble Aiguilles Grives, composé de deux bâtiments juxtaposés, disposés suivant un angle de 13°. Ces deux bâtiments sont composés de deux corps disposés eux-mêmes suivant un angle de 40°. Chaque partie d'édifice comprend quatre niveaux avec des distributions verticales et horizontales complémentaires reliées entre elles. Les quatre parties de l'immeuble comprennent chacune 4 niveaux pleins et un 5e niveau qui occupe une moitié seulement de l'étage. Le programme est comparable à celui de la résidence Archeboc en cours d'achèvement, de conception équivalente (un seul immeuble, composé en quatre parties), mais composé avec le principe du décalage en niveaux des studios entre eux. Chacun des deux bâtiments est distribué par une coursive centrale longitudinale (perpendiculaire à la pente) qui dessert de part et d'autre tous les studios en suivant une pente de 10 %, car les studios sont tous décalés en hauteur de 40 cm. Les studios sont disposés avec une mono-orientation, les uns exposés au sud et sud-ouest, et les autres au nord et nord-est.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : crépi ; essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture

Étage(s) ou vaisseau(x) : 6 étages de soubassement, 1 étage carré
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans
Escaliers : escalier demi-hors-oeuvre : escalier droit, en charpente, cage ouverte
Autres organes de circulations : ascenseur

Typologies et état de conservation

Typologies : immeuble perpendiculaire à la pente, coursive ou rampe centrale

Statut, intérêt et protection

Les photographies représentant des œuvres de Charlotte Perriand ne sont pas affichées (application du droit patrimonial réclamé par les ayants-droit).

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE
A. Dates et acteurs
Le projet est élaboré en 1987 pour le compte de la Société « Les Montagnes de l´Arc » (domiciliée à Arcs 1800), présidée par Roger Godino, maître d´ouvrage de l´opération.
La conception du projet est due à la collaboration entre Charlotte Perriand et Bernard Taillefer.
La mise en oeuvre du projet est assurée le bureau d´études « COGEM » (bureau d´études lié à la S.MA., domicilié avec la S.M.A. à Arc 1800), avec André Chedal.
Le projet est étudié en 1986 ; le permis de construire est accordé en 1987 ; la livraison de l´Aiguille Grive I (premier immeuble de la résidence composée de trois édifices) a lieu pour Noël 1987.
B. Origine du projet
Voir monographie Aiguilles Grives I/II/III
C. Programme
La résidence de l´« Aiguille Grive I » (1987), correspond à la branche amont (côté est) du plan d´ensemble, et comprend 154 studios, 704 lits, 6500 m2 de plancher).
La résidence « Aiguille Grive I » est la première réalisation ; elle est composée de deux corps de bâtiment juxtaposés (joint de dilatation) et disposés suivant un angle de 13° environ ; chacun des deux bâtiments est composé de deux parties disposées elles-mêmes suivant un angle de 40 ° environ. Chaque partie d´édifice comprend 4 niveaux (en hauteur moyenne), avec des distributions verticales et horizontales complémentaires reliées entre elles ; chacun des quatre corps de bâtiment est desservi par une circulation verticale qui donne accès par les extrémités, aux rampes coursives pour les studios.
Les quatre parties de l´immeuble comprennent chacune quatre niveaux pleins et un cinquième niveau qui occupe une moitié seulement de l´étage.
La répartition est la suivante depuis l´amont vers l´aval :
- à l´extrémité amont, une partie composée de 49 studios environ, (une aile de 20,00 m de longueur et 15,00 m de largeur) ;
- en partie centrale, côté amont, une partie composée de 38 studios environ, (une aile de 13,00 m de longueur et 15,00 m de largeur) ;
- en partie centrale, côté aval, une partie composée de 35 studios environ, (une aile de 13,00 m de longueur et 15,00 m de largeur) ;
- à l´extrémité aval : une partie composée de 32 studios environ, (une aile de 13,00 m de longueur et 15,00 m de largeur).
Chaque logement se développe sur une surface de 18,00 m2 au sol (2,96 x 6,06 m) avec une mezzanine de 15,00 m2 environ (avec une hauteur sous plafond de 1,78 m) et une terrasse de 5,71 m2 (1,83 m x 3,12 m).
D. Principes du projet
D. 1 - Parti général, situation dans l´ensemble de la station
La résidence « Aiguille Grive I » est organisée de la manière suivante :
- composée de quatre parties régulières qui abritent chacune les studios desservis par des coursives inclinées à 10 %, formant des rampes ;
- composée de deux bâtiments juxtaposés (joint de dilatation) et disposés suivant un angle de 13° environ ;
- chacun des deux bâtiments est composé de deux parties disposées elles-mêmes suivant un angle de 40 ° environ.
D. 2 - Orientation / exposition / volumétrie / organisation / distribution
La résidence « Aiguille Grive I » est composée de corps de bâtiments juxtaposés (joint de dilatation) formant angle de 13° environ entre eux, mais dont les distributions sont complémentaires :

- chacun des deux immeubles est organisé autour d´une distribution verticale centrale : escalier couvert et ouvert sur l´extérieur, placé dans l´espace formé par l´angle associant les deux parties de ce même immeuble ;
- chacun des deux immeubles est doublement partagé en deux :
--- la coursive intérieure sépare l´édifice dans le sens de la longueur en deux parties ;
--- l´escalier intérieur raccorde les deux parties qui forment ensemble un angle de 40°, constituant les deux ailes.
L´immeuble « Aiguille Grive I » comprend ainsi les parties suivantes :
- bâtiment à l´amont :
---- deux parties formant un angle de 40 ° (deux ailes),
----- partie supérieure :
-------- 7 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté amont (sud), sur 5 niveaux,
-------- 8 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté aval (nord), sur 4 niveaux ;
----- partie inférieure :
-------- 4 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté amont (sud), sur 5 niveaux,
-------- 5 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté aval (nord), sur 4 niveaux.
- bâtiment à l´aval :
---- en deux parties formant un angle de 40 ° (deux ailes) :
----- partie supérieure :
-------- 4 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté amont (sud), sur 5 niveaux,
-------- 5 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté aval (nord), sur 4 niveaux ;
----- partie inférieure :
-------- 4 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté amont (sud), sur 4 niveaux et 5 niveaux ;
-------- 5 travées régulières (3,12 m entre axe de chaque travée), côté aval (nord), sur 4 niveaux.
Chacun des deux bâtiments est distribué par une coursive centrale longitudinale (placée perpendiculairement à la pente) qui dessert de part et d´autre tous les studios en suivant une pente de 10 %, car les studios sont tous décalés en hauteur de 40 cm.
Les studios sont disposés avec une mono-orientation ; les uns sont exposés au sud et sud-ouest, et les autres au nord et nord-est.
Les deux parties de l´immeuble « Aiguille Grive I » sont juxtaposées, et distribuées verticalement et horizontalement, de la manière suivante :
- chaque partie comprend un escalier à double volée placé hors oeuvre sur le côté nord-est, laissé ouvert sur l´extérieur ;
- chaque palier d´escalier donne accès à un palier intérieur distribuant la coursive (rampe inclinée) de l´immeuble ;
- chaque escalier constitue ainsi une coupure dans la distribution générale de chaque partie de l´immeuble, isolant ainsi quatre groupes de studios ;
- à l´extrémité de la partie amont de l´immeuble est adossé un escalier à double volée placé hors oeuvre sur le mur pignon amont.

E. Référence typologique

voir monographie Aiguilles Grives I/II/III

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Corps de bâtiment unique, constitué de 2 bâtiments mitoyens.
Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau du terrain, pour l´ensemble de la construction.
Deux décalages sont à la base du parti général, proposant une disposition générale en « cascade » :
- décalage en hauteur entre chaque bâtiment et chaque partie de bâtiment de la hauteur d´un niveau de studio (3,98 m sous dalle), pour suivre la déclivité du terrain ;
- décalage en hauteur entre chaque studio.

B. Organisation du plan / répartition des logements

L´immeuble est composé de la manière suivante :
- les studios sont disposés de part et d´autre de la coursive centrale dans des travées étroites (2,96 m) :
--- 21 travées de studios au sud et sud-ouest,
--- 23 travées de studios au nord et nord-est.
Chaque travée présente une largeur entre les murs de refend de 2.96 m (entre axe 3,12 m), une hauteur entre dalle de 3,98 m, et comprend un studio, aménagé sur deux niveaux (dont un de mezzanine réglée à une hauteur de 1,78 m sous plafond).
De part et d´autre de la coursive, les travées sont partout alignées en plan, chaque studio faisant face à un autre studio.
Deux escaliers de distribution sont placés du côté nord, distribuant par quart les coursives ; et un escalier est placé à l´extrémité du mur pignon amont.
L´immeuble présente deux familles de décalage:
- décalage en hauteur des studios entre eux, dans chaque partie d´immeuble :
----- chaque travée est décalée en niveaux, les unes par rapport aux autres : les logements sont distribués par une rampe centrale longitudinale inclinée ;

----- le décalage entre les niveaux des travées alterne : inverse au sens de la pente du terrain pour deux parties, et dans le sens de la pente du terrain pour les deux autres parties ;
----- les studios sont tous disposés dans le même plan, sans décalage en plan, l´un par rapport à l´autre (solution retenue pour la résidence « Vogel »).
- décalage entre les 4 parties de l´immeuble :
----- décalage en plan : les quatre parties ne sont pas construites dans un plan linéaire, mais associées entre elles suivant des angles (40 ° pour les deux parties de chaque bâtiment, et 13 ° pour les deux bâtiments) ;
----- décalage en hauteur : chaque partie est décalée de la hauteur d´un niveau complet de studio, par rapport aux deux parties qui lui sont juxtaposées.
- Décalage aux articulations des bâtiments et des parties de bâtiments :
----- ascenseurs et escaliers sont disposés aux deux articulations des deux parties de bâtiments ;
----- corps de bâtiment en saillie sur la façade sud (hauteur R+3), à l´articulation centrale entre les deux bâtiments.

C. Structure porteuse verticale et horizontale

Dalles et murs de refend en béton armé.

D. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales

Coursives

Les coursives desservent en plan incliné (10% de pente) les studios disposés de part et d´autre ;
chaque porte d´entrée présente un seuil, formant marche, nécessaire pour raccorder le niveau horizontal avec le plan incliné de la coursive ;
les coursives sont continues, et traversent de part en part tout l´édifice ;
le niveau supérieur de chaque studio (la mezzanine) est prolongé par un espace (rangements) qui surmonte la coursive sur la moitié de la largeur ; chaque morceau de dalle est construit en porte à faux au-dessus de la coursive ; ainsi les coursives ont la même hauteur sous plafond que le niveau bas des studios ;
le sol est recouvert de moquette ;
les murs sont recouverts d´un crépis grossier blanc ;
les portes des logements sont peintes en rouge ;
l´éclairage est indirect installé au niveau de chaque travée, réalisé par des lampes néon fixées aux murs, et protégées par une planche de bois qui dirige la lumière vers le haut et le bas (modèle identique à la résidence « Mirantins »).

Escaliers

Adossés à la façade nord est, et sur la façade pignon ouest, trois escaliers aux caractéristiques suivantes :
- escalier en demi hors-oeuvre couverts par la toiture, et ouverts sur l´extérieur,
- escaliers à deux volées droites.

Les marches sont en caillebotis métallique fixés sur des limons en bois; les garde-corps sont de même type que les garde-corps des terrasses : barraudage métallique peint en bleu, et main courante en bois ;
les paliers sont en plancher bois ;
l´escalier est maintenu dans une ossature en bois autonome, faite de poteaux verticaux assemblés entre eux, et relié à chaque niveau de l´immeuble, avec des pièces complémentaires en bois pour le contreventement, fixées en diagonale entre les poteaux.

E. Terrasse

Les terrasses sont de conception identique à celles de la résidence « Archeboc » :
- chaque studio est prolongé par une terrasse d´une profondeur de 1,83 mètre ;
- la terrasse est décalée par rapport au niveau du studio, d´une hauteur de 32 cm environ ;
- l´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade » composée des pièces suivantes :
- des poteaux verticaux (section 22/22 cm) placés au droit de chaque mur de refend à une distance de 1,83 m des façades (la largeur des terrasses) ; chaque poteau prend appui en pied d´immeuble sur des consoles en béton armé disposé au niveau inférieur de chaque partie d´immeuble ;
- deux solives disposées au niveau de chaque mur de refend, et moisées (fixations par boulons) aux poteaux verticaux ;
- trois solives disposées parallèlement à la façade, et fixées par des fers en U à la poutre transversale d´un côté et placées sur la poutre transversale de l´autre (compensation de la différence de hauteur entre chaque studio placé côte à côte) ;
- des planches de mélèze, posées en double épaisseur, disposées perpendiculairement à la façade, en appui sur les trois solives ; les planches sont rainurées pour faciliter l´écoulement de l´eau vers l´extérieur, et réglées avec une très légère pente pour faciliter l´évacuation des eaux pluviales.

Garde-corps

Le garde-corps est de même modèle que les garde-corps installés sur les immeubles de Charmettoger et les autres immeubles de la station, composé de deux parties indépendantes : la main courante en bois, et le barraudage métallique peint en bleu.
Le garde-corps est fait en deux parties :
- l´une en ferronnerie peinte en bleu, composée d´un barraudage vertical arrondi aux extrémités et fixé au plancher et aux poteaux bois par des équerres métalliques ;

- l´autre en bois : la main courante ; c´est un madrier de bois placé à l´horizontale ; à chaque extrémité, il présente une encoche à mi-bois qui enserre les poteaux verticaux sur lesquels il est maintenu.
Les deux parties du garde-corps sont indépendantes, ce qui laisse un bandeau horizontal libre pour dégager la vue des personnes assises sur la banquette intérieure.
Séparation entre les terrasses
Les séparations entre les terrasses des studios mitoyens sont des cloisons en bois. Contre le mur de refend, la hauteur des cloisons est calée sur la hauteur de la mezzanine du logement ; la cloison en forme de trapèze, rejoignant la hauteur du garde-corps.
Les cloisons sont faites de trois épaisseurs de planches : trois planches sur chant, sur lesquelles sont clouées sur chaque face une série de planches espacées, disposées verticalement et en quinconce. La partie supérieure de la cloison est protégée par une pièce de bois en U.

F. Couverture / toiture

Couverture des parties habitées :
La couverture est un porte-neige en bois d´une inclinaison de 10% environ.
La charpente est constituée par une dalle béton qui couvre le dernier niveau de chaque partie d´immeuble ; la toiture est donc composée de la manière suivante :
- chaque partie d´immeuble, décalée l´une de l´autre en hauteur, est couverte par une toiture indépendante ;
- pour chaque partie d´immeuble, la toiture comporte deux pans indépendants : , l´un abrite les logements orientés au nord, l´autre les logements orientés au sud.
Chaque pan de toiture est incliné dans le même sens que les coursives des logements qu´ils recouvrent.
Les toitures ne présentent aucune dépassée sur les murs gouttereaux ; ce dispositif a été modifié pour la réalisation des résidences « Aiguille Grive II « et Aiguille Grive III », où les dalles béton des toitures présentent des dépassées supportées par des consoles en béton armé.
Le corps de bâtiment placé entre les deux immeubles, est couvert par une charpente bois à deux versants pentus.
Couverture des escaliers extérieurs :
La couverture est un porte-neige en bois ; la charpente est une structure bois, prolongement de l´ossature de l´escalier.

G. Façades et baies

Les deux façades gouttereaux (amont : nord nord-est et aval : sud sud-ouest)
Chaque studio est prolongé par une terrasse ; l´ossature des terrasses ainsi que celle des garde-corps est en charpente bois. L´ensemble constitue une « seconde façade ».
Pour chaque studio, la travée est équipée d´une menuiserie totalement vitrée sur les deux niveaux ; la composition de la façade vitrée pour chaque travée est la suivante :
- une pièce de bois horizontale au niveau de la mezzanine et quatre baies verticales pour chaque niveau ;
- en partie basse, trois baies fixes de largeur équivalente, une porte plus large pour accéder à la terrasse ;
- en partie haute, quatre châssis fixes de largeurs inégales (dont un ouvrant lorsque le niveau est totalement bâti).
Des rideaux intérieurs de couleurs jaune et rouge tendus sur toute la hauteur, forment protection ; lorsque le niveau supérieur est totalement bâti, les rideaux sont coupés et assurent la continuité visuelle depuis l´extérieur.
Le décalage entre les niveaux des travées alterne : inverse au sens de la pente du terrain pour deux parties, et dans le sens de la pente du terrain pour les deux autres parties.
Le soubassement en béton crépis avec des consoles en ciment pour soutenir les balcons des premiers niveaux.
La façade pignon amont
Bardage vertical en bois ; escalier hors-oeuvre de même type que les autres escaliers de l´immeuble, en charpente bois, qui dessert les rampes du rez de chaussée et du niveau 1.
La façade pignon aval
Bardage vertical en bois ; baies verticales à chaque niveau éclairant la coursive.

H. Entrées et parties communes

Un passage public est aménagé dans l´espace situé au rez-de-chaussée entre les deux immeubles.
Chacun des deux immeubles comporte une entrée au droit de chacun des escaliers accessibles en partie nord-est ; en mur pignon amont et en mur pignon aval, au niveau du rez de chaussée, la coursive ouvre directement à l´extérieur, constituant une entrée.

I. Intérieur des logements

I.1 - Principe général

Chaque studio est organisé en deux niveaux :
- les travées sont étroites et hautes (2,96 m x 3,98 m) : le parallélépipède du volume du logement est tourné d´un quart par rapport à un volume utile employé habituellement pour composer un espace de logement ; le volume est donc équivalent aux volumes des studios des immeubles réalisés précédemment, mais avec une surface au sol inférieure, et une hauteur supérieure ;
- la grande hauteur permet une disposition sur deux niveaux ;

- décalage en plan des deux niveaux : le niveau bas se développe entre la coursive et la terrasse, le niveau haut entre l´extrémité de la coursive et le milieu du séjour ; certains studios sont équipés d´un niveau complet à l´étage, la mezzanine étant totalement supprimée ;
- la conception est comparable aux studios des résidences de l´ « Archeboc » ;avec une évolution qui cloisonne l´espace entre les couchages des enfants et des adultes à l´étage.

I.2 - Distribution

Au niveau inférieur :

En entrant, on trouve successivement :

- autour de la gaine technique :

----- « la salle de bain normalisée » (équipée d´éléments complets : une grande baignoire, un lavabo et un WC), avec des parois intérieures recouvertes de tôle émaillée de couleur bleu), fermée par une porte en panneau en bois coulissant laqué de couleur bleu ;

----- le « plan de cuisson » composé avec un évier (dessous un réfrigérateur, trois plaques électriques (dessous la machine à laver la vaisselle). Au-dessus ; des rayons de rangement en tôle émaillée verte. Le fond est protégé par une tôle émaillée vert vif ;

----- adossé au mur de refend, le « plan de travail », avec au-dessus et au-dessous des placards ;

----- perpendiculaire au plan de travail, un « comptoir-bar » en bois, fait d´un plateau de surmontant des rayonnages en bois ;

----- face aux pièces humides, de l´autre côté de la « galerie d´accès », ce sont les placards de rangements sous l´escalier ;

----- l´escalier est économique en encombrement : c´est un « rangement-escalier » qui prend place dans une trémie découpée dans le plancher du deuxième niveau. Les marches de l´escalier sont formées par les coffres de rangement du couloir, dont la hauteur croît au fur et à mesure que monte l´escalier. Le réfrigérateur a pu être placé dans l´un de ces placards, en face du coin cuisine. Cette disposition a été inspirée par les maisons traditionnelles japonaises que Charlotte Perriand a beaucoup observé lors de ses séjours au Japon ;

----- le séjour : c´est le seul espace qui profite de toute la hauteur du logement (3.96 m) ; mais dans certains studios, on a supprimé la mezzanine et réalisé un niveau complet ; le séjour est alors réduit à un espace réduit en volume ; du côté de la cuisine, c´est le coin repas avec une table à pied métallique et plateau en bois. En face, un lit-banquette est adossé le long du mur de refend ;

----- la porte d´accès à la terrasse est entièrement vitrée comme tout le reste de la façade. Elle est placée au milieu de la façade et donne accès à la terrasse surélevée de la hauteur d´une marche par rapport au studio ; ce qui permet de loger sous la banquette en bois, un radiateur électrique le long de la façade ; la banquette peut avoir une largeur variable : deux madriers de la largeur du radiateur ou le double, suivant le choix des acquéreurs ;

----- la banquette en bois permet de loger un radiateur électrique tout le long de la façade ;

----- à 2.10 m du niveau inférieur, le plancher du niveau supérieur repose sur des madriers en sapin, fixés aux murs de refend ;

Au niveau supérieur :

Le deuxième niveau a une hauteur sous plafond de 1.78 m ;

du fait du porte à faux de ce niveau au-dessus de la coursive, la travée est plus profonde qu´au niveau inférieur ;

l´escalier n´est pas cloisonné mais protégé par un garde-corps en bois léger ;

un lit simple est disposé contre le mur du fond de la travée ;

à côté, un lit double ;

le côté ouvert du « bat-flanc » est équipé d´une rambarde formant garde corps au-dessus du vide du séjour et aussi banquette pour la mezzanine:

-- des madriers de sapin sont fixés par pièces métalliques aux deux murs de refends ;

-- la rambarde est faite de deux madriers horizontaux posés sur chant ;

-- au-dessus, ce sont trois madriers horizontaux qui forment banquette ;

-- au-dessus, c´est un madrier posé sur chant, mais décalé par rapport aux madriers inférieurs, qui forme le dossier de la banquette ; cette disposition permet de s´adosser ou de retenir les objets entreposés sur le plan horizontal ;

-- deux tablettes en sapin avec deux tiroirs sont adossées contre chacun des mur de refend, l´une entre l´escalier et la rambarde, l´autre entre la gaine technique et la rambarde.

I.3 - Mobilier

Moquette au sol ; rideaux jaunes et bleus sur toute la hauteur de la façade.

J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire**

AM Bourg-Saint-Maurice. Dossier de permis de construire

Illustrations

Vue d'ensemble depuis l'ouest
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301431NUCA

Vue générale depuis le sud
Phot. Eric Dessert
IVR82_20117302579NUCA

Façade sud (amont)
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301430NUCA

Façade nord
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301435NUCA

Façade sud : extrémité aval
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301432NUCA

Façade sud : extrémité amont
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301434NUCA

Logement : terrasse
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301433NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Immeubles (IA73000151) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Ensemble de 3 immeubles : Les Aiguilles Grives 1, 2 et 3 (IA73000142) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800, Charmettoger
Station de sports d'hiver Arc 1800 : Charvet - Villards - Charmettoger (IA73000154) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Arc 1800

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

Vue d'ensemble depuis l'ouest

IVR82_20057301431NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Vue générale depuis le sud

IVR82_20117302579NUCA
Auteur de l'illustration : Eric Dessert
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud (amont)

IVR82_20057301430NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade nord

IVR82_20057301435NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud : extrémité aval

IVR82_20057301432NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Façade sud : extrémité amont

IVR82_20057301434NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation

Logement : terrasse

IVR82_20057301433NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
communication soumise à autorisation, reproduction soumise à autorisation